

SALUT à TOUS,

je vous envoie cette pétition, c'est vraiment important les gars!
Pour la première fois on crée une association de musiciens au sens le plus large, mais on a besoin que vous signiez. Pour avancer on doit être représentatifs, et pour être représentatifs des artistes, faut que vous signiez cette pétition comme "adhérent" Simple.
Ceux qui veulent être plus actifs peuvent devenir membres effectifs. Welcome.

pour signer, remplissez le formulaire ci-joint. C'est encore un peu bricolage, mais bon...

merci à vous

manu

Comme vous le savez sans doute, la politique culturelle menée par nos derniers ministres de la culture a eu des effets dévastateurs.

C'est en réaction à cela, que suite aux derniers événements qui ont touché de plein fouet le secteur des musiques actuelles, plusieurs fédérations ont vu le jour, dont la FABFA : Fédération des artistes belges francophones - musiques - actuelles.

La Fabfa est une association d'artistes de tous styles, ce qui est une première. Et elle a pour but de se poser en tant qu'interlocuteur par rapport au gouvernement, aux partis politiques, etc... De manière à faire entendre la voix des artistes de chez nous, en dehors de tout clivage artistique.

Je pense qu'il s'agit donc d'une étape TRES importante pour nous tous. C'est pourquoi je vous invite à visiter le site <http://www.fabfa.org/>

et à vous y inscrire en tant que membre effectif, adhérent ou sympathisant.

PS:

membre effectif : je suis musicien et je prends effectivement part au fonctionnement de la FABFA (participation aux réunions)
membre adhérent : je suis musicien et je soutiens la FABFA"
ou membre sympathisant: je ne suis pas musicien mais je soutiens la FABFA

Pour adhérer à la Fédération veuillez envoyer le formulaire d'inscription attaché à ce mail à

deo@ubik.be

Pour être représentatifs et pouvoir agir au mieux, nous avons besoin de votre soutien!

Ci-dessous ceux qui le souhaitent trouveront de plus amples détails.

Merci pour votre attention,

Manuel Hermia,

Cette fédération développe ses actions autour de trois objectifs principaux :

- 1) La défense d'une véritable politique culturelle (assez rare en Belgique jusqu'ici...)
- 2) La professionnalisation des artistes, et des structures qui les entourent (labels, tourneurs, organisateurs...)
- 3) La revalorisation des musiques actuelles

Appel aux partis politiques

Les récents évènements, qui ont touché le secteur des musiques actuelles, ont eu comme effet de fédérer les différents acteurs du milieu.

Il existe aujourd'hui 4 fédérations francophones dans le domaine des musiques actuelles :

- FABFA : Fédération des artistes belges francophones - secteur des musiques actuelles
- COMA : Coordination des organisateurs - secteur des musiques actuelles
- FAMMA : Fédération des agents et managers - secteur des musiques actuelles
- CACTUS : Fédération des labels - secteur des musiques actuelles.

Ces quatre fédérations ont l'intention d'ouvrir au plus

vite un dialogue constructif avec le politique. Elles se réunissent autour d'UN SEUL BUT : la revalorisation générale du secteur des musiques actuelles via l'instauration d'une politique culturelle cohérente.

Précisément, elles demandent qu'il soit tenu compte des revendications suivantes :

- 1) L'utilisation des termes « musiques actuelles » en remplacement de l'expression « musiques non classiques ».
- 2) La reconnaissance d'un statut à part entière pour les artistes, mais aussi pour tous les intervenants du secteur des musiques actuelles : agences de booking et de management, producteurs, organisateurs de concerts et de festivals, techniciens, médias (radios associatives, presse, webzines, ?). Il est urgent de sécuriser juridiquement la situation de ces acteurs, de leurs revenus et de leurs structures de fonctionnement.
- 3) La redéfinition institutionnelle et budgétaire du champ des musiques actuelles en lien avec tous les intervenants de ce secteur : artistes, agences de booking et de management, producteurs, organisateurs de concerts et de festivals, techniciens, médias (radios associatives, presse, webzines, ?) au sein d'un lieu de concertation permanent réellement représentatif de toutes les composantes du secteur des musiques actuelles.
- 4) En lien avec les points 2 et 3 ci-dessus, nous demandons que le politique dégage les fonds nécessaires à la réalisation d'une étude socio-économique consacrée au secteur des musiques actuelles. Afin de mener une politique culturelle cohérente, il est indispensable que les pouvoirs politiques puissent cerner au mieux les enjeux sociaux, économiques, culturels et éducatifs du secteur des musiques actuelles en Communauté française.
- 5) Le refinancement massif de tout le secteur des musiques actuelles. De ce refinancement massif dépend sa réelle professionnalisation et la possibilité pour ceux qui y travaillent ou qui seront appelés à y travailler de le faire dans des conditions décentes. Au niveau budgétaire, nous demandons notamment la création de

postes d'aide au fonctionnement en faveur des musiques actuelles.

6) La mise en place d'une politique énergique de défense et d'accroissement auprès du gouvernement fédéral des budgets consacrés au secteur des musiques actuelles, notamment par le biais du budget de la loterie nationale. Nous demandons la publication transparente de leur ventilation et des critères de répartition tant au niveau fédéral qu'au niveau du gouvernement de la Communauté française.

7) L'engagement des partis à mettre à l'ordre du jour du gouvernement de la Communauté française, en application de la déclaration gouvernementale, toute mesure et démarche de nature à instaurer une politique culturelle favorisant activement le développement des arts émergents. Entre autre, nous demandons l'instauration rapide de quotas de diffusions à l'égard de toutes les radios et télévisions de la Communauté française afin de lutter contre l'uniformisation du paysage culturel. Ces quotas doivent favoriser tous les intervenants du secteur des musiques actuelles en Communauté française : artistes, producteurs, éditeurs? etc.

8) Le regroupement sous l'autorité d'un seul ministre et sous une seule tutelle de l'ensemble des moyens et des compétences du secteur artistique, culturel et audiovisuel.

9) Un fonctionnement transparent de la commission musiques actuelles (anciennement la « commissions musiques non classiques »), par la création d'un poste d'observateur pour la FABFA et la publication des décisions qui y sont prises.

10) Le respect intégral des décisions prises au sein de la commission musiques actuelles, et le suivi de ces décisions. Vu la précarité de la situation, il est notamment urgent que le gouvernement de la Communauté française définisse des délais pour le versement des aides qui respectent les réalités de la création : les retards de paiement ne doivent plus être une entrave au développement des arts émergents.

11) L'aménagement et la création, tant en Wallonie qu'à

Bruxelles, de lieux permanents dédiés aux arts émergents, qui regroupent les activités de création, de formation, de production et de diffusion. Aujourd'hui les arts émergents sont trop souvent livrés à eux-mêmes. En conséquence, nous demandons la création de ces lieux permanents, équipés de manière professionnelle et aptes à accueillir des concerts, des répétitions ou des enregistrements.

12) L'instauration, par la Communauté, d'une politique d'échange et d'exportation des musiques actuelles vers la Flandre et l'étranger. Nous demandons l'activation d'aides substantielles afin de favoriser l'exportation des musiques actuelles de Wallonie et de Bruxelles par le biais de tournées, de coproductions, ou d'accords de coopération.